

Mueller Rejoindre Jeanne Epinal
24. 4. 2021



Remarques et avis concernant le projet Stade Eaux Vives – EPINAL

Enquête d'intérêt public

Ayant pris connaissance du dossier relatif à l'ouverture d'une enquête publique prescrite par M. Le préfet des Vosges par l'arrêté n° 20/2021/ENV du 19 mars 2021 concernant le projet SEV (stade eaux vives) à Epinal, commandé par la communauté d'agglomération d'Epinal représentée par M. Michel HEINRICH, je me permets de vous faire part de quelques remarques dans le cadre de celle-ci.

La genèse du projet semble antérieure à novembre 2014, une première étude ayant été alors engagée par le bureau d'études Jacquel et Chatillon de Bains-Les-Bains.

Depuis 2014 la situation générale a considérablement changé par les faits suivants :

- Réchauffement climatique indéniable et de plus en plus évident localement également, par ses conséquences comme par exemple les périodes de fortes chaleur (canicules) plus fréquentes et longues, particulièrement difficiles à supporter par la population urbaine n'ayant majoritairement pas accès à des équipements tels que jardins ou piscines privées, climatisation....Celui-ci rend plus indiscutable et urgent encore l'absolue nécessité de respect du développement durable : respect de l'humain, de la nature, réduction des dépenses en énergie et de la bétonisation des surfaces, souscription aux principes de la loi Climat et Résilience.
- Contexte sanitaire de pandémie Covid 19 depuis mars 2020, et ses conséquences sur la vie quotidienne : obligation des gestes barrière, distanciation, périodes de confinement répétées avec, parmi d'autres, la fermeture des établissements d'enseignement, des équipements publics et sportifs, des commerces et la limitation des déplacements à 1 km, 10 km empêchant l'accès aux zones naturelles et récréatives ou sportives d'extérieur, vitales particulièrement pour les habitants urbains.
- Gravité de la crise économique accentuée par la pandémie, ayant mis en évidence les difficultés françaises, particulièrement celles du système sanitaire, dues aux mesures d'économie adoptées depuis quelques années. Ceci imposant un choix raisonné et hiérarchisé pour la définition d'investissements prioritaires et d'intérêt public.

Dans ce contexte, avant même d'aborder certains points apparus à l'étude du dossier mis à disposition, quelques remarques de principe semblent s'imposer (les astérisques renvoient aux remarques formulées plus loin) :

- Comment imposer un projet concernant de façon primordiale la vie des habitants de la communauté sans que ceux-ci n'aient été réellement et objectivement informés et démocratiquement consultés*. Aucune étude préalable concernant l'impact humain de la modification de la zone de loisirs du port n'a été réalisée ou au moins ne figure dans le dossier, or il s'agit de la destruction d'un élément patrimonial d'intérêt général, rare par sa configuration, magnifique espace naturel encadré par des cours d'eau, îlot de calme et de fraîcheur en milieu urbain, facile d'accès, point de départ direct pour plusieurs circuits touristiques ou sportifs et très proches du Musée de l'Image, de la Maison Romaine. Ce parc que les habitants se sont appropriés, comme en témoigne la diversité et l'importance de sa fréquentation, constitue un atout que peu de villes peuvent s'enorgueillir d'offrir à leur population et est cité sur plusieurs sites touristiques référençant Epinal. Les villes en disposant (Le Pâquier à Annecy, Pépinière à Nancy...) les sanctuarisent **, d'autres n'hésitent pas à investir massivement pour en créer ex-nihilo (Sevrans, Lille Saint-Sauveur, Marignane...***).



- Dans le contexte économique actuel, comment envisager un projet d'un coût de plus de 6 millions d'euros, concernant un public très restreint et dont les retombées économiques pour l'agglomération, touristiques notamment, semblent très hypothétiques et étayées par aucune étude de marché préalable (disponible), au risque que l'impact du projet soit même contre-productif pour l'image verte de la ville et du département. Dans sa justification, aucun compte n'est tenu de l'utilisation actuelle du site, dont l'utilité publique est soulignée du fait de son adoption par nombre de spinaliens, habitants de la communauté et touristes. On notera que, en France et dans de nombreux pays la plupart des équipements similaires : stades, patinoires, pistes de ski...sont fermées depuis un an, sans perspective de réouverture immédiate.
- Comment peut-on mettre en jeu les finances locales à de nombreux échelons, ville, communauté d'agglomération, département, région et donc les contributions à long terme de la collectivité, sans fournir un budget prévisionnel précis et objectif concernant les charges découlant des consommations, de l'entretien, de la maintenance et des mises à jour de l'équipement. A partir des données fournies dans le DAE paragraphe I.5.6.2.1 la puissance de pompage nécessaire pour un fonctionnement de 1300h/an, soit 3h30 par jour (évolutif) peut-être évaluée à un minima de 685 MW.h**** soit un coût de 90000 Euros/an uniquement pour le pompage.
- La durée prévisionnelle des travaux est de 10 mois hors aléas, ceux-ci devant débuter en juin 2021. Il est donc fortement probable que l'accès à l'espace de loisirs soit interdit aux nombreux usagers habituels pendant plus d'un an, comprenant les vacances scolaires (éventuellement les périodes de fermeture des écoles) et couvrant les étés 2021 et 2022. La pandémie se poursuivra vraisemblablement sur cette période avec sa succession de périodes de confinement et les limitations de déplacement restreint à des zones de 1 km, 10 km. Compte tenu de l'importance primordiale que présente en ces circonstances l'accès pour les habitants moins favorisés, sans alternative, à cette zone naturelle de loisirs, îlot de fraîcheur salubre en période de canicule, comment peut-on seulement envisager un tel empêchement ?
- Pourquoi dans ses présentations, dans la presse notamment, le projet est-il fallacieusement idéalisé, en négligeant par exemple les dispositifs de clôture qui s'imposeront par la nécessité de protéger le public (Il s'agit principalement des enfants utilisant les aires de jeu qui, bien que ramenées à une seule et devant être déplacées, seront très proches du canal et des pompes) et en minimisant les parties techniques : centrale de pompage, local technique de 4x5m haut de 3m (estimation), tapis roulant, vasque de départ... S'est t'on rendu compte également que lors des périodes de non-utilisation, le canal sera vide d'eau sur la majeure partie de sa longueur, se résumant alors à une vasque de 20 m x 20m vide suivie d'une rigole de béton nu large de 10 à 12 m, profonde de près de 2 m, vide sur 150 de ses 220 m de longueur ? Enfin, les Spinaliens et riverains ont-ils été informés des conditions réelles ***** de fonctionnement de l'installation : bruit, affluence, nuisances diverses ?

Remarques :

* On notera à ce propos la parfaite contradiction entre le projet SEV et certains axes du projet Plan Climat du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales, pourtant porté et mis en avant par les mêmes autorités et présenté comme : « constituant l'une des grandes priorités de l'agglomération d'Épinal dans le but d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon de 2050 » (sic) :

<https://epinalinfos.fr/2020/11/consultez-donnez-avis-plan-climat/>

Il s'agit plus précisément des :

- « sous-axe » 4.1 : Encourager et soutenir le développement des énergies renouvelables et de récupération
- « sous-axe » 2.4, en particulier la rubrique : Adapter l'activité touristique au changement climatique.

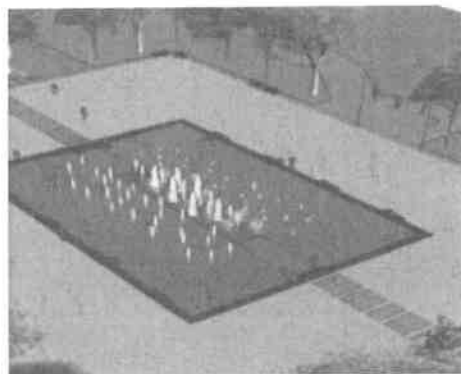
De plus il est frappant de noter que le projet SEV est, de façon presque caricaturale, l'antithèse du « projet citoyen » tel que défini par la Ville d'Épinal pour sa campagne actuelle « Des idées pour ma ville » pour le budget éco-participatif voté le 18 mars 2021. Dans ce cadre les propositions devront respecter les critères suivants:

- Le projet doit améliorer la qualité de vie de l'ensemble des habitants
- Le projet doit avoir un coût maximum de 150 000 €
- Le projet ne doit pas générer de coûts de fonctionnement

** Exemple du « Pâquier » à ANNECY: espace vert, en bord de lac, préservé pour les habitants et les touristes et permettant certaines manifestations grand public en plein-air, malgré la forte pression immobilière propre à la ville :

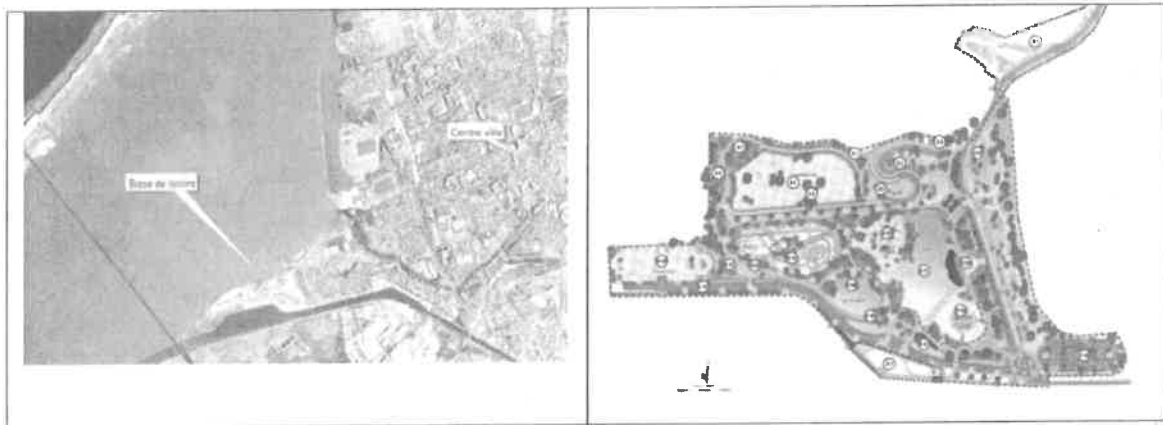


Et de la Pépinière à Nancy, exemple daté de Janvier 2021 et projet d'installation d'une fontaine de type « miroir d'eau », analogue à celle à disposition des Colmariens, place Rapp à Colmar.



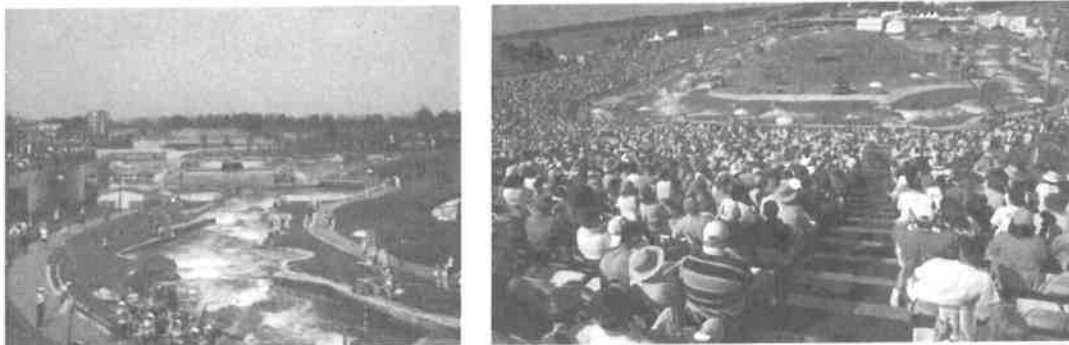
*** Exemple de création de la base de loisirs verte Lapointe de l'Estréou à Marignane, dont le dossier est consultable :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/3_Dossier_CNPN_complet_cle77636e.pdf



**** Valeurs à rapprocher de la production annuelle de la centrale HYDROEPINAL (Bragard) à EPINAL (par exemple) : production moyenne annuelle 1200 MW.h. La consommation prévisionnelle du SEV de 685 MW.h/an ne prenant en compte que les pompes. En y ajoutant celles annexes : tapis roulant, groupes oléo-pneumatiques, équipements divers on constate que son utilisation vient quasiment annuler la production d'une centrale hydro-électrique : le projet constitue effectivement une centrale hydro-électrique à l'envers.

***** Extraits de la présentation des stades Eaux Vives mise à disposition par Hydrostadium sur son site : <https://youtu.be/OtGgBJrkXco> figurant le fonctionnement réel d'un SEV :



~~XXXXXXXXXX~~

Commentaires et propositions résultant de l'étude du dossier fourni

a. Etude de pré-faisabilité technique (document SEV_EPINAL6.pdf)

Aspects d'opportunité et économiques I.23 :

- Il est fait état d'une possible mutualisation des moyens avec les infrastructures existantes : Capitainerie, Maison du Vélo, Base nautique du GESN

On notera que les parkings à disposition : Capitainerie, quai du port coté rue Louis Barthou et square de Gembloux sont déjà insuffisants les jours d'affluence dans la zone du parc, qui sont les mêmes que ceux prévisibles pour le SEV. La création de celui-ci consistera non pas en une mutualisation mais en une cannibalisation de ceux-ci au détriment de l'usage public de la zone, rendant difficile ou impossible l'accès aux installations existantes. La même remarque s'applique aux installations sanitaires. Aucune étude chiffrée n'est proposée concernant le nombre de places de parking disponibles et le nombre de véhicules (avec remorque ?) attendus, le public prévu étant de 50 personnes simultanément sur l'eau plus 600 spectateurs.

Proposition : Pour une mutualisation des moyens, une éventuelle implantation du SEV sur les berges au niveau de l'Espace Cours serait bien plus pertinente du fait de la présence du parking du Petit champ de Mars, surtout utilisé les jours ouvrables et plutôt désert en dehors (photos des deux parkings le même jour ci-dessous). Une opportunité aurait consisté à créer un pôle d'activités nautiques dans cette zone, plus spacieuse, peu valorisée actuellement et moins contrainte par l'urbanisation, en y déplaçant les également bâtiments du GESN. L'ensemble étant alors en continuité avec le parcours gravitaire du centre-ville.



Photos du dimanche 18/04/2021 jour de météo n'incitant pas à la promenade

Le même paragraphe souligne que l'installation implique des coûts de fonctionnement importants, estimés en pré-étude alors déjà à 75000 euros par an. Il relève également :

« la possibilité d'une gestion d'un parcours par pompage au petit équilibre, mais avec des risques importants puisqu'il est nécessaire de limiter les ressources humaines avec une organisation de l'activité principalement en mode location, limiter le temps d'utilisation des pompes pour les activités locales et sportives et avoir une politique touristique assez agressive.

Le couplage du projet de parcours d'eaux vives par pompage avec un projet de production hydroélectrique serait une garantie pour le fonctionnement au petit équilibre de l'ensemble. Les caractéristiques hydrologiques de la Moselle, avec une concentration du dénivelé en un point permettraient d'envisager une capacité de production adaptée.»

Commentaire : on ne peut que regretter que la préoccupation initiale de limiter les coûts d'usage mais aussi d'amortir ceux d'établissement par le couplage du système de pompage avec celui d'une production hydroélectrique ait complètement disparu dans la proposition finale, laissant la charge financière totale des énormes frais d'établissement et des frais de fonctionnement à la collectivité...sans consultation aucune de celle-ci. Quant aux subventions déjà promises, ne serait-il pas plus judicieux de les affecter à des projets réellement d'intérêt général, revitalisation du centre-ville, plan vélo pour Epinal et agglomération...ou plus honorable dans le contexte actuel, d'y renoncer purement et simplement ?



Objectif I.3 : Proposition de solutions, pré-étude et choix

Le paragraphe présente trois solutions envisagées pour la création du stade eaux vives : vers la Maison romaine, vers le barrage du Saulcy, au port appelés scénarios 1 à 3. Les trois sont proposées en couplage avec une production hydroélectrique permettant d'amortir l'installation avec un retour sur investissement de 22, 23 et 33 ans. La préconisation de la solution 1 (parcours au port) résulte d'une matrice multicritères comprenant 12 critères.

Commentaires :

- Aucune pondération de l'importance relative des critères n'est prise en compte.
- Le critère « riverains » est évalué comme « contraintes faibles » et l'urbanisme « favorable » pour la solution 1 seulement, ce qui est très discutabile et témoigne d'un réel manque de considération à l'égard de ceux-ci.
- Le choix de la solution « au port » se fait sur la base d'une marge de gestion (critère marge de gestion) de +125 k€ pour le stade situé au port : nous avons vu que dans la réalité celle-ci sera de - 75 k€ par an, à financer par les contribuables de la communauté de communes.
- Mais avant tout, aucun critère qui prendrait en compte les bienfaits, l'apport en qualité de vie, l'agrément, l'attrait touristique, l'importance que représente le site sous sa forme actuelle et encore moins les potentialités envisageables pour le bien public et l'intérêt général n'est retenu

Plus regrettable encore : d'une part aucune justification objective et chiffrée du besoin d'un SEV à Epinal n'est fournie et d'autre part, si l'étude semble prendre en compte les incidences de la construction sur l'hydrologie, les espèces et habitats protégés, les plantes, le milieu piscicole..., aucune préoccupation relative à son incidence sur l'humain, femme, homme, enfants n'est prise en considération. Par qui est constituée l'importante population qui fréquente et utilise le site actuellement, quels sont les bienfaits apportés, quelle est son importance dans l'image de la ville et du département, quelles seraient ses attentes ???

Compte tenu de ces remarques et étant donné leur degré de nuisance a priori moindre, sous réserve de couplage avec une solution de production hydroélectrique pouvant laisser espérer un amortissement du projet sur 20 ans et d'une réelle consultation citoyenne, les solutions 2 ou 3, Maison Romaine ou Saulcy auraient constitué un moindre mal.

b. Remarques relatives à l'implantation du stade

La circulation cyclable sur berge le long de la Moselle, entre la passerelle de la Gosse et la maison du vélo ne sera plus possible. Celle piétonnière sera sérieusement entravée, voire impossible pour les PMR ou les poussettes enfants, par la nécessité du franchissement du canal, qui implique montée et descente d'escaliers.



Photos extraites du document DAE_EPINAL_Stade eaux vives.pdf permettant de mettre en évidence l'espace vert qui sera soustrait d'un milieu déjà très urbanisé et la réduction du passage piétonnier/cyclable entre port et l'accès vers l'itinéraire cyclable Véloroute 50 à Golbey

c. Remarques diverses

1. Aucune étude ou sondage avec comptage n'est prise en compte ou fournie concernant l'utilisation actuelle du site. Or, et il est facile de s'en rendre compte à tout moment par une simple visite, à fortiori les jours non-ouvrés avec une météo acceptable, le site concerné est particulièrement fréquenté par un public :
 - Pratiquant des sports collectifs : groupes d'amateurs, associations, collèges et lycées pour EPS à l'air libre
 - De sportifs individuels y compris les adeptes du « free run park » et de l'aire de fitness
 - Fréquentant les animations ponctuelles : marché artisanal, foire associations, Zinc-Grenadine, cirques...
 - De familles profitant d'un espace de liberté pour leurs enfants : aires de jeux, sentiers de promenade pédestre ou cycliste, ou personnes à la recherche d'un peu de calme ou de fraîcheur dans un cadre de nature en plein centre-ville

Etant donné l'espace actuellement disponible, ces activités pouvant de plus être pratiquées avec le respect de la distanciation, leur pérennité devrait être une priorité absolue, dans l'intérêt général.

2. A qui doit rendre service le Stade eaux vives, à quel besoin doit-il répondre ? Aucune étude de marché objective et chiffrée n'est fournie : quel est le nombre d'usagers potentiels, locaux ou touristes, quelle serait la provenance de ceux-ci, quelles retombées peut on raisonnablement en attendre pour la communauté. Aucune donnée concernant la fréquentation et le bilan écologique et financier pour des réalisations analogues existantes. Peut-on raisonnablement croire que nombre de touristes seraient attirés par la perspective de pratiquer le surf ou le rafting à Epinal, sur un parcours artificiel d'un peu plus de 200 m. Il semble plus improbable encore que les mêmes personnes seraient enclines à poursuivre leur visite par un passage au Musée de l'Image, au Mudac ou à la basilique Saint-Maurice.

On relèvera également l'intérêt restreint que présentent en général les parcours artificiels pour les vrais adeptes de sports de milieux naturels : pistes de ski intérieures couvertes (Amnéville), piscine à vagues (surf).... par la lassitude découlant de l'utilisation répétitive en espace limité et l'absence de variantes.

Potentialités du site et propositions

Le site du port dans sa conformation actuelle pourrait aisément, avec des investissements très limités, en compatibilité avec le cahier des charges des « Projets citoyens » proposés par la Ville d'Epinal, voir son attractivité et son intérêt augmenté dans l'intérêt général . Quelques propositions réalistes :

- Installation d'un « miroir d'eau », surface équipée de jets d'eau de faible puissance permettant jeux d'eau et rafraîchissement pour un public sans alternative en cas de grandes chaleurs. La configuration du site est idéale : présence de la Moselle pour le pompage et l'évacuation de l'eau des jets d'eau, possibilité de fourniture d'énergie pour leur alimentation électrique par des parasols photovoltaïques qui pourraient également alimenter des stations de recharge pour vélos à assistance électrique



- Création d'un espace « école en plein air ». Espace extérieur sécurisé équipé de mobilier extérieur, essentiellement tables et banc, qui permettrait d'assurer des séances de cours, à la journée par exemple, à destination des élèves écoles ou collège à proximité. Permettrait lors des mêmes séances des travaux pratiques ou des activités physiques extérieures. Cet équipement trouverait son utilité également dans le cadre de centres aérés, pendant les congés scolaires mais aussi pendant les périodes de confinement
- Point étape pour les randonneurs cyclistes itinérants, mode de tourisme en plein développement. Consisterait à proposer en plus des installations existantes : maison du vélo, capitainerie, un hébergement sommaire (gîtes bois par exemple, éventuellement en répartition diffuse sur l'île sous la Gosse également), limité à la nuit, permettant de faire étape à Epinal au cours de leur périple, avec les retombées correspondantes pour la communauté. On remarquera à ce propos que la Véloroute V50 Luxembourg-Lyon dont le tronçon Charmes – Bouzey passe près du Pont-Canal de Golbey et non par Epinal même, les cyclistes fatigués préférant souvent rallier directement Charmes ou Bouzey sans faire le détour. Cet équipement renforcerait ainsi le référencement d'Epinal dans les nombreux de voyage à vélo.

- Autres possibilités pour la création d'un SEV à Epinal

Après une réelle campagne d'information et après concertation puis consultation de la population, à la condition d'une solution permettant le couplage avec une production hydroélectrique, comme initialement envisagé pour les trois « scénarios » dans l'étude de pré-faisabilité technique SEV_EPINAL6.pdf), avec la garantie que les frais de fonctionnement ne soient pas mis à charge du contribuable et qu'un retour sur investissement dans un délai raisonnable soit possible, la création d'un parcours Eaux Vives pourrait être envisagé, si l'incidence sur le patrimoine commun et l'environnement humain est acceptable. La contrainte sine qua non serait de ne pas entraîner la moindre incidence sur le site du port, dont l'importance a été rappelée ci-dessus.

Il s'agirait donc de ré envisager les possibilités d'installation au niveau de Maison Romaine ou du Saulcy.

Cependant, d'autres solutions seraient sans doute plus pertinentes, à savoir :

- Installation dans le cadre de la création d'un pôle sports nautiques qui intégrerait l'ensemble sportif « Plaine sportive de Soba » présentant l'avantage de terrains vastes et disponibles en bordure de Moselle,
- Installation au niveau de l'espace cours ou du Petit Champ de Mars avec la disponibilité d'un espace parking surabondant actuellement.
- Installation au niveau de la friche industrielle Bragard, avec l'opportunité à étudier d'une mutualisation avec la centrale HYDROEPINAL et son canal.

Ces trois propositions permettraient une revalorisation ou un développement des sites concernés, sans surcharge des infrastructures existantes.

Une dernière proposition, plus originale et innovante, serait l'aménagement d'un parcours en milieu naturel, de longueur et d'implantation précises à définir, entre Epinal et Chavelot sur le cours de la Moselle.

Celui-ci présente la particularité d'être doublé dans cette zone par le Canal de l'Est, les deux étant distant de quelques mètres par endroit. Il serait alors possible de prévoir, après passage des embarcations de l'un à l'autre, de créer un système de navette pour le retour de celles-ci au point de départ par le canal. Une solution consisterait à utiliser des remorqueurs électriques.

Cette solution serait nettement moins onéreuse à établir, n'engendrerait des frais de fonctionnement que très limités, les deux sans comparaison avec ceux du projet actuel, n'aurait aucun impact sur le milieu naturel ni l'environnement humain mais autoriserait des parcours en milieu naturel, plus diversifiés et variables selon les conditions de remplissage et d'écoulement de la Moselle. Elle constituerait surtout un réel attrait pour notre communauté, par la notoriété qu'elle engendrerait.

